

Publié le 22 octobre 2019

ATTENTAT A LA PREFECTURE DE POLICE DE PARIS

Lutte antiterroriste : lutte contre la radicalisation islamiste

ou lutte contre la "radicalité" politique ?

Le 3 octobre 2019, Mickaël Harpon, un agent administratif de catégorie C, assassine quatre de ses collègues et fait deux blessés au sein même de la Préfecture de Police de Paris.

Ce fonctionnaire était chargé depuis 15 ans de la maintenance informatique auprès de la DRPP (Direction du Renseignement de la Préfecture de Police de Paris). L'enquête a révélé que Mickaël Harpon était un islamiste de la mouvance salafiste. Il fréquentait la mosquée de la Fauconnière à Gonesse (Val d'Oise) dont l'iman qui y était affecté jusqu'en décembre 2017 était fiché "S" !

Il avait présenté dans le passé des signes de radicalisation : il s'était réjoui des attentats contre « Charlie Hebdo » en 2015 et refusait de serrer la main des femmes. Curieusement, ces signalements ne sont pas remontés dans la hiérarchie policière. Il pouvait consulter des fichiers classés « secret défense » qui, d'après le « Canard Enchaîné », lui permettaient d'avoir accès à la liste des policiers infiltrés dans les mosquées !

Ainsi, malgré la multiplication, depuis 1986 des lois antiterroristes, et en particulier, l'inscription de l'état d'urgence dans la loi en 2017, l'Etat n'a pas pu empêcher l'infiltration d'agents islamistes au cœur même de l'appareil policier, dans les services chargés de cette même lutte antiterroriste ! Ces lois ont-elles réellement été votées pour lutter contre la radicalisation et le terrorisme ?

Il semblerait plutôt que ces lois, et les autres lois liberticides apparentées, aient été appliquées sans faiblesse, et avec zèle, pour réprimer les Gilets Jaunes et autres contestataires de l'ordre dominant.

Le moindre débordement, ou la moindre suspicion de rébellion sous une forme illégale entraîne aujourd'hui des poursuites judiciaires menées avec célérité et punies souvent avec la plus extrême sévérité.

Rappelons ici que des militants écologistes ont été assignés à résidence lors de la COP 21 ; des interdictions de séjour ont été prononcées à l'encontre de militants participant au mouvement « Nuit Debout » et des interdictions et restrictions de manifester ont été imposées aux organisations syndicales dans le contexte de l'opposition à la loi d'août 2016 relative à la réforme du code du

travail. Des milliers de Gilets Jaunes ont été blessés jusqu'à perdre un œil ou une main pour certains.

« En même temps », les vrais adversaires de la République et de ses libertés fondamentales peuvent atteindre le cœur de nos institutions en toute impunité, bénéficiant de négligences, voire de complaisance, de la part de ceux qui devraient la défendre.

L'inflation sécuritaire permet aussi de masquer les véritables causes de ces basculements dans la radicalisation islamiste : la destruction des services publics, l'acquiescement à la relégation de populations entières dans une situation de précarité sociale permanente, ainsi que l'abandon des principes de la laïcité qui protège chacun des dérives communautaristes. L'Etat recule et laisse les mouvances radicales prendre racine dans ses territoires avec l'appui financier de certaines pétromonarchies du Golfe, Arabie Saoudite et Qatar (construction de mosquées, salaire des imams...)

Face à ces dérives, la nécessité de lier combat social et combat laïque est plus que jamais d'actualité. Notre radicalité politique doit être l'antidote à la fois aux radicalisations religieuses et à la radicalisation néolibérale qui s'entretiennent l'une l'autre.